



Direction de la communication

Communiqué

Jeudi 8 décembre 2022

Inondations et coulées de boue

Catastrophe naturelle reconnue pour Villeneuve-sur-Lot

C'est officiel depuis ce matin, jeudi 8 décembre 2022 : l'état de catastrophe naturelle est constaté sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot, à la suite de l'épisode de fortes pluies qui a provoqué inondations et coulées de boue dans la commune le 19 juin dernier.

La mairie conseille aux Villeneuvois de déclarer à leur assureur tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie Catastrophe Naturelle de leur contrat d'assurance au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté au Journal Officiel.

L'arrêté, pris le 21 novembre 2022, a été publié ce 8 décembre 2022 sous la référence IOME2232737A.